

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Séance extraordinaire du 21 décembre 2022

19H30

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue ce vingt-unième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux, dès 19 h30 et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères, Liliane Besner, Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee, Gilles Massey et Jacques Ostiguy, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Était absente : la conseillère Mei-Lin Yee

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est également présent et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Monsieur le maire constate le quorum. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h30.

2022-12-216

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 19H30.

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
Appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 19H30 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GEFFE

3.1 Adoption du projet de règlement 373-12-2022 sur les taxes et tarifs pour l'année 2023

4. FINANCES

4.1 Contrat de services – SMJ comptabilité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

3. GREFFE

2022-12-217

**3.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 373-12-2022 SUR LES TAXES
ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2023**

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du projet de règlement 373-12-2022 a été fait à la séance régulière du 7 décembre 2022 par le conseiller Jacques Ostiguy

Appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement 373-12-2022 sur les taxes et tarifs pour l'année 2023

La conseillère Liliane Besner demande le vote

Pour : La conseillère Martine André et les conseillers David Yee, Jacques Ostiguy et Gilles Massey

Contre : La conseillère Liliane Besner

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4. FINANCE

2022-12-218

4.1 CONTRAT DE SERVICES – SMJ comptabilité

CONSIDÉRANT que les opérations comptables de la municipalité nécessitent le support d'une ressource externe;

CONSIDÉRANT QUE SMJ comptabilité possède l'expertise et les compétences pour assumer et accomplir toutes les tâches comptables nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation des opérations comptables de la municipalité;

Le conseiller Jacques Ostiguy propose l'amendement suivant :

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
Appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'octroyer à SMJ comptabilité le mandat du support comptable nécessaire aux opérations de la municipalité et d'autoriser à cette fin un paiement de 75.00 \$/pour chaque heure réalisée selon les termes de l'amendement suivant :

- « - Modifier le contrat en précisant les taxes (TPS/TVQ), s'il y lieu,
- Enlever toutes références aux normes du travail du Québec,
- Établir la durée du contrat selon la période restante d l'intérim de l'actuel directeur général et greffier-trésorier par intérim;
- Limiter les déplacements de la consultante à deux (2)
- Déterminer les frais demandés pour les déplacements
- Fixer à 6 000 \$ taxes incluses le montant maximum du mandat
- Exiger une reddition de compte régulière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-12-219

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20h20, l'ordre du jour étant épuisé,

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner
Appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 21 décembre 2022 19H30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Le maire

René Tousignant

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*